



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de l'Outre Mer

Centre de Détention Le Port

Le Port,

le 16 mai 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 03/12/2022 nommant Monsieur Hugues BELLIARD en qualité de chef d'établissement du centre de détention du Port.

Le chef de l'établissement du Centre de Détention du Port

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Sophie VANDERMANDER, adjointe à la cheffe de détention au centre de détention du Port, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Caroline DAGAIN, adjointe au chef d'établissement du centre de détention du Port, assiste en tant que de besoin l'adjointe à la cheffe de détention du centre de détention du Port dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre de détention du Port lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Le Port

Le 16 mai 2024

Le chef d'établissement,
Hugues BELLIARD

